

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE
DES ILES SOUS-LE-VENT

DELIBÉRATION MUNICIPALE

N° 53/23 du 25 Juillet 2023

Modifiant la délibération n°40/23 du 05 juin 2023 accordant une remise gracieuse totale, sur les pénalités de retard, en faveur de la société HANAVAL en ce qui concerne le marché n° 66/20 du 19/10/2020 relatif à l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuatea, tranche 1 ».

Convocation N° 197/23 du 19 Juillet 2023	L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de Juillet, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 19 Juillet 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 27 JUIL. 2023	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald	X														
	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X														
<table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Volant</td> <td>25</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	20	Absents	8	Représentés	5	Volant	25	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X		
	En exercice	27														
	Quorum	14														
	Présents	20														
Absents	8															
Représentés	5															
Volant	25															
8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X															
9. M. SMITH James, Maui			X	Mme TEIKITUTOUA Jeannime 7 ^{ème} adjoint au Maire												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme TAEA Jeannette	10. Mme. HAOTAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia		X	Mme TAEA Jeannette 1 ^{ère} adjoint au Maire												
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Mme RUA Liliane 3 ^{ème} adjoint au Maire												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X														
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X														
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise	X														

Délibération municipale n° 53/23 du 25 juillet 2023

Modifiant la délibération n°40/23 du 05 juin 2023 accordant une remise gracieuse totale, sur les pénalités de retard, en faveur de la société HANAVAL en ce qui concerne le marché n° 66/20 du 19/10/2020 relatif à l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuatea, tranche 1 ».

	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
Sens du vote <input checked="" type="checkbox"/> Unanimité Adoption 25 Rejet 0 Majorité Nombre voix « Pour » Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention »	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse		X	M. TEFAAITE Daniela 8 ^{ème} adjoint au Maire
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta	X		
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Mme TAUATITI Odette Conseillère municipale
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération n° 40/23 du 05 juin 2023 accordant une remise gracieuse totale, sur les pénalités de retard, en faveur de la société HANAVAL en ce qui concerne le marché n°66/20 du 19/10/2020 relatif à l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuatea, tranche 1 » ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

Considérant la nécessité de modifier la délibération afin de procéder au mandatement du marché n°66/20.

Délibération municipale n° 53/23 du 25 juillet 2023

Modifiant la délibération n°40/23 du 05 juin 2023 accordant une remise gracieuse totale, sur les pénalités de retard, en faveur de la société HANAVAL en ce qui concerne le marché n° 66/20 du 19/10/2020 relatif à l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuatea, tranche 1 ».

Après en avoir délibéré dans sa séance du 25 juillet 2023,

ADOpte

Article 1^{er} : Les dispositions fixées à l'article 1 de la délibération n°40/23 du 05 juin accordant une remise gracieuse totale, sur les pénalités de retard, en faveur de la société HANAVAL en ce qui concerne le marché n°66/20 du 19/10/2020 relatif à l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuatea, tranche 1 », sont modifiés comme suit :

Au lieu de lire :

Notification du Marché	19 octobre 2020
Début des travaux	26 octobre 2022
Date limite de réalisation	19 janvier 2023
Livraison	03 mars 2023
Décompte des pénalités journalières	43 jours
Montant initial du marché	23 247 000F CFP HT
Calcul de la pénalité (Montant du marché x jours de retard) / 3000	337 207 F CFP HT
Remise	100%
Montant de la pénalité	0 F CFP
Nouveau montant du marché	23 247 000 F CFP HT

Lire :

Notification du Marché	19 octobre 2020
Début des travaux	26 octobre 2022
Date limite de réalisation	19 janvier 2023
Livraison	03 mars 2023
Décompte des pénalités journalières	43 jours
Montant initial du marché	23 247 000F CFP HT
Calcul de la pénalité (Montant du marché x jours de retard) / 3000	333 207 F CFP HT
Remise	100%
Montant de la pénalité	0 F CFP
Nouveau montant du marché	23 247 000 F CFP HT

Article 2 : Le reste demeure sans changement.

Délibération municipale n° 53/23 du 25 juillet 2023

Modifiant la délibération n°40/23 du 05 juin 2023 accordant une remise gracieuse totale, sur les pénalités de retard, en faveur de la société HANAVAL en ce qui concerne le marché n° 66/20 du 19/10/2020 relatif à l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuatea, tranche 1 ».

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier des Îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 25 juillet 2023,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le **27 JUL. 2023**
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le **27 JUL. 2023**



Le Maire

Délibération municipale n° 53/23 du 25 juillet 2023

Modifiant la délibération n°40/23 du 05 juin 2023 accordant une remise gracieuse totale, sur les pénalités de retard, en faveur de la société HANAVAL en ce qui concerne le marché n° 66/20 du 19/10/2020 relatif à l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuatea, tranche 1 »